

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

N° 512 - 10 novembre 2019

La pharmacie entre le droit et la volonté du changement

Mohamed MEIOUET, Docteur en pharmacie et en droit



La pharmacie au Maroc vit, depuis plus d'une vingtaine d'années, une crise profonde et sans précédent. Ressentie à tous les niveaux économique, social, organisationnel et surtout institutionnel, cette crise a pointé du doigt le cadre juridique régissant la profession.

En effet, la législation pharmaceutique censée réguler les métiers de la pharmacie a été très vite décriée. Caractérisée d'anachronique et d'obsolète, des voix se sont élevées crescendo pour appeler à sa réforme. Cette dernière est devenue nécessaire pour consolider le monopole du pharmacien qui est en état d'effritement avancé et pour fédérer la profession autour de sa mission principale : le service du malade.

L'adoption de la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie et sa promulgation en 2006 après presque deux années de navette entre les deux Chambres du Parlement ont été les prémices d'une longue marche vers l'édification d'un droit pharmaceutique moderne. Ce droit se veut le garant des équilibres entre les droits et les devoirs du pharmacien, entre le caractère libéral de la pharmacie et celui de sa mission auprès du public et entre l'indépendance des décisions ordinaires et la tutelle administrative, etc. Si tel a été le souhait des promoteurs de la réforme et de tous les pharmaciens, le constat en a été autre ! La profession est devenue de plus en plus déchirée. Une guerre des instances a fini par aboutir à un blocage sans précédent de l'Ordre des pharmaciens dans toutes ses structures.

Une fois de plus, le droit a été montré du doigt puisqu'il a permis à l'Ordre d'être formé à partir d'un scrutin fondé en majorité sur le vote par correspondance. Un Conseil issu d'un tel scrutin ne pouvant en aucun cas être représentatif de la profession et à même d'assurer les missions qui lui sont attribuées par la loi. La réforme du Dahir du 17 décembre 1976 instituant un Ordre des pharmaciens initiée en 2013 a eu pour objectif d'interdire le recours au vote par correspondance et la formation de Conseils démocratiquement élus. Elle a aussi eu pour finalité de permettre un fonctionnement normal de l'institution ordinaire et surtout de ses instances disciplinaires, d'autant plus que la discipline est devenue depuis longtemps le parent pauvre de la profession.

Les conséquences de la période «pré-réforme» nous les connaissons tous, l'instauration d'un nouveau cadre des prix des médicaments et son impact négatif sur la viabilité économique des officines de pharmacies. Ces difficultés ont engendré une ambiance délétère au sein de la profession avec des pharmaciens de plus en plus rétifs au respect des lois et des règlements régissant la pharmacie.

Aujourd'hui, un projet de réforme globale de la loi relative à l'Ordre des pharmaciens vient d'être adopté par le Gouvernement. Tel qu'il a été présenté, ce projet se veut un dispositif juridique à même de construire un Ordre solide, regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament dans toutes ses composantes industrie, répartition et officine, de même que la biologie, une science incontournable dans la chaîne des soins et

qui s'oriente de plus en plus vers une véritable «médecine de laboratoire». Il permettra également à l'instance ordinaire d'être dotée de moyens et de structures lui permettant de relever les défis auxquels fait face la pharmacie et d'accomplir les missions qui lui sont dévolues dans les meilleures conditions. Le contenu de ce projet très ambitieux, qui fera certainement l'objet d'amendements par les Représentants de la Nation, demeure en parfaite harmonie avec le développement de la pharmacie et des sciences pharmaceutiques et biologiques. Dès sa promulgation il permettra de gérer l'organisation et le fonctionnement de l'instance ordinaire pour plusieurs années, voire plusieurs décennies. À cet égard, il convient de rappeler que les lois, aussi parfaites soient-elles, ne valent que ce que valent ses destinataires, et qu'elles dépendent davantage de la conscience plutôt que de la compétence.

Il est temps de ne plus se focaliser sur les détails du droit, mais de se pencher sur les véritables problèmes de la pharmacie, profession qui a surtout besoin de pharmaciens qui la portent dans leur cœur, des pharmaciens dévoués et respectant à la lettre les principes déontologiques. Elle a également besoin de pharmaciens plaçant l'intérêt général du pays et celui de la profession avant les intérêts particuliers. Et que dire de ces luttes intestines qui gangrènent le corps pharmaceutique ? Sans l'union de toutes les composantes de la profession, ses membres finiront par précipiter sa disparition.

Projet de Loi 98.18
Version : Ar et Fr



Consulter d'autres pharmanews

www.pharmacie.ma

Amgen s'offre 20,5% des actions de BeiGene

Afin de renforcer sa présence en Chine, la biotech américaine Amgen vient de déboursier la bagatelle de 2,7 milliards de dollars pour détenir 20,5% des parts de la société sino-américaine BeiGene.

Cette acquisition va permettre à BeiGene de commercialiser en Chine trois anticancéreux : Xgeva (denosumab), Kyprolis (carfilzomib) et Blincyto (blinatumomab) durant une période où les deux entités partageront pertes et profits.



D'ici cinq à sept ans, Biogen récupérera les droits sur deux anticancéreux des trois tandis que BeiGene pourra conserver les droits sur le troisième.

L'accord scellé entre les deux groupes prévoit également une collaboration qui concernera 20 médicaments développés par Amgen.

La biotech américaine va cependant commercialiser elle-même en Chine d'autres médicaments, notamment Repatha.

La guerre commerciale qui sévit actuellement entre la Chine et les États-Unis Washington rend difficile le transfert «forcé» de technologies américaines qui va accompagner la transaction entre les deux groupes.
Source : zonebourse.com

Johnson & Johnson dépose une demande d'AMM du vaccin expérimental anti-Ebola en Europe

Johnson & Johnson a annoncé le 8 novembre que ses sociétés pharmaceutiques Janssen ont formulé une demande d'AMM (Autorisation de mise sur le marché) pour le vaccin expérimental contre la fièvre hémorragique Ebola provoquée par le virus Ebola appartenant à l'espèce Zaïre.

«Il est vital de préparer le monde à l'Ebola, étant donné que les plus importantes épidémies d'Ebola au monde ont eu lieu au cours des six dernières années seulement, la dernière en date ayant éclaté en République démocratique du Congo (RDC)», a

indiqué le Dr Paul Stoffels, vice-président du comité exécutif et directeur scientifique de Johnson & Johnson.

En ce qui concerne le protocole vaccinal, les deux doses (l'Ad26.ZEBO et MVA-BN-Filo) sont administrées à huit semaines d'écart.

Les demandes effectuées à l'EMA (Agence européenne des médicaments) qui vont bénéficier d'une procédure d'évaluation accélérée s'appuient sur des données issues d'études cliniques de phase 1, 2 et 3. Il est à rappeler que 6.500 volontaires à travers les États-Unis, l'Europe et l'Afrique ont déjà pris part à plus de 10 études cliniques du vaccin de Janssen.

Johnson & Johnson a annoncé, le 31 octobre dernier, qu'elle pourrait fournir jusqu'à 500.000 doses de son vaccin expérimental pour permettre au Gouvernement de la RDC et des acteurs internationaux du secteur de la santé de mener un nouvel essai clinique pour contenir l'épidémie d'Ebola dans le pays.
Source : AFP

Les Académies européennes demandent l'encadrement de la médecine traditionnelle chinoise

Selon une dépêche de l'AFP, les Académies européennes de science et de médecine ont demandé, jeudi dernier, à ce que la médecine traditionnelle chinoise qui est de plus en plus utilisée en Europe soit encadrée et soumise aux mêmes critères d'exigence que la médecine conventionnelle.

Ces académies demandent «une révision du cadre de régulation européen pour s'assurer que la médecine traditionnelle chinoise est traitée selon les mêmes standards de preuve que la médecine conventionnelle».

Cette réaction fait suite à la création d'un chapitre sur la médecine chinoise dans la dernière Classification internationale des maladies, document de référence périodiquement actualisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «Le fait que l'OMS ait inclus un chapitre sur la médecine traditionnelle chinoise ne veut pas dire qu'on peut automatiquement l'utiliser sans preuve solide de sa sûreté», a déclaré le Pr Dan Larhammar, président du groupe d'experts des académies européennes.

Le Pr Jos van der Meer, ancien président de l'EASAC (Conseil scientifique des académies des sciences européennes),

estime de son côté que : «Certaines médecines traditionnelles chinoises peuvent avoir de sérieux effets secondaires et interagir avec d'autres traitements».

Pour rappel, la pharmacologue chinoise Tu Youyou avait reçu en 2015 le prix Nobel de médecine pour avoir extrait d'une plante citée par la médecine traditionnelle la principale molécule utilisée aujourd'hui contre le paludisme, l'artémisinine.

Dr Youssef El Azouzi décroche la grande finale de la 11e édition de «Stars Science»

Dr Youssef El Azouzi vient d'être sacré meilleur innovateur du monde arabe lors de la Grande Finale de la onzième édition de «Stars Science» qui s'est tenue à Doha (Qatar). Grâce à son expertise technique et à son sens aigu des affaires, le médecin marocain de 27 ans a su convaincre aussi bien le jury que le public. Grâce à son stent modulateur de flux, Dr El El Azouzi a obtenu la meilleure note, soit 93,8 points au total et un prix de 300.000 dollars. Le dispositif qu'il a mis sur pied vise à aider les patients atteints d'insuffisance cardiaque en assurant une circulation efficace du sang vers le cœur.

«Je suis abasourdi. Avoir la possibilité de sauver des vies est une bénédiction de Dieu. Je remercie chaque personne qui a cru en moi tout au long de cette compétition. Je peux dire sans réserve que ce n'est que le début» a déclaré le Dr El Azouzi. Et d'ajouter : «Ma famille m'a soutenu dès le début et ma mère est même devenue le tout premier investisseur de mon projet. Je tiens à les remercier tout particulièrement, ainsi que «Stars of Science», car ils ont cru en moi et ont changé ma vie !»



ARTICLES LES PLUS LUS E LA SEMAINE



AMI : les médecins, les pharmaciens et les médecins dentistes font front commun



Accessibilité aux médicaments : Les promesses n'engagent que ceux qui les croient ?



Deux cas de migration d'implant contraceptif dans le poumon

Nouveaux médicaments

Source : www.medicament.ma



NARSEC, Granulés en sachet

Présentation

Boite de 12

Distributeur ou fabricant

LAPROPHAN

Composition

Paracétamol | acide ascorbique | phényléphrine | phéniramine

Statut

Commercialisé

PPV

24.00 dhs

Prix hospitalier

14.90 dhs

Remboursement

Non

Tableau

Aucun

Indications

Rhume, Grippe, états fébriles

Nature du Produit

Médicament

Mise à jour le: 6 novembre 2019 à 10:59

NEPZAN 5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation

Boite de 28

Distributeur ou fabricant

AFRIC-PHAR

Composition

Olanzapine

Famille

Neuroleptique atypique

Statut

Commercialisé

Code ATC

N05AH03

PPV

144.00 dhs

Prix hospitalier

89.70 dhs

Tableau

A

Mise à jour le: 18 septembre 2019 à 09:03

NEPZAN 10 MG, Comprimé pelliculé

Présentation

Boite de 28

Distributeur ou fabricant

AFRIC-PHAR

Composition

Olanzapine

Famille

Neuroleptique atypique

Statut

Commercialisé

Code ATC

N05AH03

PPV

252.00 dhs

Prix hospitalier

157.60 dhs

Tableau

A

Mise à jour le: 18 septembre 2019 à 09:03

Prochains RDV

RABAT

II^{ème} Congrès National / Vème
Congrès maghrébin de Pharmaco-
économie et Pharmaco-
épidémiologie

Thème : “Les contrats d'accès aux
médicaments innovants- Accès aux
médicaments génériques”

28.11.2019 - Fondation Mohammed
VI de la Promotion des oeuvres
sociales de l'éducation-Formation -
Rabat



ALGER

Conférence internationale
Ordre des pharmaciens d'Algérie

Thème : “ Stratégie de dévelop-
pement du secteur
pharmaceutique”

02.12.2019 - Hôtel El Aurassi - Alger



AGADIR

Forum économique natioanal
de la pharmacie

11.01.2020 - Agadir



À ne pas rater !

16 novembre 2019

INVITATION Samedi 16 Novembre 2019

Nouvel Espace BARCELÓ ANFA 5* CASABLANCA

Officine PLUS

10^{ème} RENCONTRE DE L'OFFICINE

12 Conférences interactives | Exposition | Espace diagnostic | Animations scientifiques

Inscrivez-vous gratuitement sur le site www.officineplus.ma

Organisation : EASCOM (212) 5 22 25 77 33

44 Boulevard d'Arto, Ex Hôtel EL KANDJARA, Casablanca, croisement Sidi Rochdi et Bd d'Arto près de la Commune Urbaine de Sidi Belyout

Service voitureur

16 novembre 2019

PROGRAMME		
ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
<p>10h00-11h00 PRISE EN CHARGE DU SYNDROME DE L'OEIL SEC. Intervenante : Pr Hasnaa LAMARI, Professeur en ophtalmologie, Mohammedia</p>	<p>10h00-11h00 LA PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE À L'OFFICINE. Intervenantes : Pr Aicha CHABI, Professeur en Pharmacie Clinique, Faculté Publique de Médecine et de Pharmacie de Rabat Dr Aicha ZAH, Pharmaciennne, présidente du Comité Marocain sur la Valorisation de l'Acte Officinial, Rabat</p>	<p>09h30-11h00 ACTUALITÉS FISCALES PLF 2020. Intervenant : Mr Abdelhuy DASSOUL, Fiscaliste -Casablanca</p>
<p>12h00-13h00 L'ANTIBIORÉSISTANCE EN PRATIQUE. Intervenante : Dr Mona AHNICH, Medical sciences liaison Gsk, Casablanca</p>	<p>12h00-13h00 PRISE EN CHARGE DE L'ATOPIE EN OFFICINE. Intervenante : Mme Radia BENABDELJALIL, Formatrice Laboratoire SVR Maroc</p>	<p>12h00-13h00 NUTRACEUTIQUE: NOUVEAUTES ET PERSPECTIVES. Intervenante : Dr Meryam KHALED, Médecin naturopathe, nutritionniste et maladies métaboliques, Casablanca</p>
13h30 DÉJEUNER		
<p>15h00-16h00 LA NOUVEAUTÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DES HYPERPIGMENTATIONS. Intervenant : Dr Mounir SBAL, Dermatologue, Rabat</p>	<p>15h00-16h00 LES TROUBLES DE LA PROSTATE ET LEURS TRAITEMENTS. Intervenant : Pr Tariq KARMOUNIL, Médecin spécialiste en Urologie, Faculté Publique de Médecine et de Pharmacie de Rabat</p>	<p>13h30-14h30 DROITS ET OBLIGATIONS JURIDIQUES DU PHARMACIEN AVEC LES TIERS Intervenant : Mabrouk ANIBAB, Avocat, Casablanca</p>
<p>17h00-18h00 LA RÉVOLUTION ANTI TACHE EUGERIN : LE THIAMIDOL, 10 ANS DE RECHERCHE CLINIQUE, ACTIF BREVETÉ. Intervenant : Mr Hicham BENFKIRA, Responsable formation Eucerin, Casablanca</p>	<p>17h00-18h00 L'IATROGÉNIE ET TRAITEMENTS DU SUJET ÂGÉ. Intervenant : Pr Patrick BARRIOT, Pharmacologue et réanimateur, France</p>	<p>15h00-16h00 GESTION DE L'ASTHÈME EN OFFICINE. Intervenant : Dr Kadir OUALLI, Médecin nutritionniste, Casablanca</p>
	<p>17h00-18h00 GROSSESSE ET PATHOLOGIES BÉNIGNES : QUEL CONSEIL À L'OFFICINE ? Intervenant : Dr Mostafa OUAID, Médecin spécialiste en Gynéco-obstétrique, Casablanca</p>	

28-30 novembre 2019

Sous l'Égide du Ministère de la Santé

SMEPS Société Marocaine de l'Économie des Produits de Santé

Du 28 au 30 novembre 2019
À la Fondation Mohammed VI de la Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation- Formation à Rabat.

ERPEE

La Société Marocaine de l'Économie des Produits de Santé, en collaboration avec
l'Équipe de Recherche de Pharmacoeconomie & Pharmacoepidémiologie - UM5R
la Faculté de Pharmacie - UM6SS
le Laboratoire d'Epidémiologie et de Recherche Clinique
et le Laboratoire de Médecine Sociale (Santé Publique, Hygiène et Médecine Préventive)
Organisent le

VII^{ème} Congrès National/V^{ème} Congrès Maghrébin de Pharmacoeconomie & Pharmacoepidémiologie

- Les contrats d'accès aux médicaments innovants ●
- Accès aux médicaments génériques ●